



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

16 JUN 2021

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

A la suite d'une convocation en date du 19 mai 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 25 mai 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Francis SCHORUNG, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés : **5**

Madame, Messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Sylvain NEUGEBAUER, Emmanuel THIRY, Bernard COLBUS.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs, Jean MEKETYN a donné procuration à Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERIAENDER a donné procuration à Monsieur Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Absents : **9**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Sabrina HASSINGER, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Régis GAY, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN.

08. FILIERES

OBJET : BAREME F – AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE DES CARTONS BRUNS (PCNC 1.05)

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que le Sydeme est compétent pour la valorisation des recyclables et qu'il est signataire du contrat avec l'éco-organisme Citéo pour la période 2018-2022 du Barème F pour les emballages ménagers.

Les cartons bruns correspondent au flux « PCNC 1.05 » : Papiers Cartons Non Complexes.

VU la délibération du Conseil Syndical du 13 février 2019, par laquelle le flux 1.05 correspondant aux cartons bruns a été attribué à la société SAS European Product Recycling (EPR).

CONSIDERANT que le prix de rachat des matières est encadré par un prix minimum garanti et est révisé mensuellement selon une formule d'indexation basée sur des mercuriales du marché.

VU la délibération du Conseil Syndical du 20 janvier 2020, un avenant au contrat de reprise a été signé. La modification concernait le prix plancher de reprise qui a été fixé à 0 €.

La société SAS European Product Recycling a soumis un nouvel avenant permettant au repreneur de proposer à la collectivité un prix d'achat en adéquation avec le marché actuel qui est impacté à la hausse par la COVID.

PRECISE que l'avenant concerne uniquement les modalités de calcul du tarif de reprise en intégrant désormais non plus une, mais deux mercuriales. La périodicité de révision ainsi que la formule mensuelle de détermination des prix ne sont pas modifiées.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

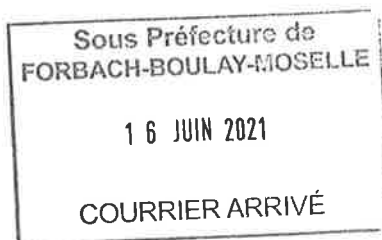
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'autoriser le Président à signer l'avenant du contrat de reprise des cartons bruns (flux 1.05) pour la modification du calcul du tarif de reprise.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Fait à MORSBACH, le 25 mai 2021
Roland ROTH,
Président



[Signature]

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...1.6.JUIN.2021...
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...1.6.JUIN.2021...